

Art. 2. — Le Premier ministre et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des services de l'information, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 1972.

GEORGES POMPIDOU.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
PIERRE MESSMER.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
chargé de la fonction publique et des services
de l'information,

PHILIPPE MALAUD.

Délégation de signature.

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature ;

Vu les décrets n° 46-2 du 3 janvier 1946, n° 47-119 du 16 janvier 1947, n° 51-1417 du 11 décembre 1951 et n° 59-969 du 5 août 1959 relatifs aux attributions du commissaire général du Plan ;

Vu le décret n° 62-555 du 10 mai 1962 plaçant le commissariat général du Plan d'équipement, et de la productivité sous l'autorité du Premier ministre ;

Vu le décret du 5 juillet 1972 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 6 juillet 1972 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Délégation permanente est donnée à M. René Montjoie, commissaire général du Plan d'équipement et de la productivité, pour signer, au nom du Premier ministre :

a) Toutes ordonnances de paiement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget du Premier ministre au titre du commissariat général du Plan, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses, tous marchés et approbations desdits marchés, en général, toutes opérations comptables intéressant ce même budget ;

b) Tous arrêtés ou décisions portant nomination dans les services du commissariat général du Plan.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire général, M. Louis-Pierre Blanc, commissaire général adjoint, M. Maurice Aicardi, secrétaire général, sont autorisés à signer, en son nom, tous les actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1972.

PIERRE MESSMER.

Missions auprès de préfets de région.

RÉGION AUVERGNE

Par arrêté du Premier ministre en date du 4 juillet 1972, il est mis fin aux fonctions exercées en qualité de chargé de mission à temps partiel auprès du préfet de la région Auvergne par M. Jean-Pierre Fourlon, ingénieur des ponts et chaussées.

Est nommé en qualité de chargé de mission à temps partiel auprès du préfet de la région Auvergne : M. Georges-Daniel Marillia, conseiller de tribunal administratif.

JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Equivalence des titres et diplômes prévus pour la classification des maîtres auxiliaires d'éducation physique et sportive.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,

Vu le décret n° 62-379 du 3 avril 1962 fixant les dispositions applicables aux maîtres auxiliaires des écoles normales primaires des lycées classiques, modernes et techniques et des collèges d'enseignement technique et aux maîtres d'éducation physique relevant du haut-commissariat à la jeunesse et aux sports ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 1962, modifié par les arrêtés des 26 décembre 1963, 10 mars 1964, 16 juin 1964, 9 avril 1965, 28 février 1966, 16 septembre 1966, 1^{er} mars 1967 et 8 juin 1971 relatifs à l'équivalence des titres et diplômes prévus pour la classification des maîtres auxiliaires d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n° 69-701 du 30 juin 1969 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1969 portant délégation de signature ;

Vu le procès-verbal de la séance du 30 mai 1972 de la commission nationale des équivalences de titres,

Arrête :

Art. 1^{er}. — L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 1^{er} août 1962 est complété ainsi qu'il suit :

Catégorie II.

Diplôme d'Etat de conseiller sportif (2^e partie) ;
Brevet d'Etat de professeur de judo et disciplines associées.

Catégorie III.

Brevet d'Etat de moniteur de judo et disciplines associées ;
Certificat de moniteur de sports de combat et de défense de la police nationale.

Catégorie IV.

Brevet d'Etat d'animateur de judo et disciplines associées.

Art. 2. — Les recteurs d'académie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juillet 1972.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur de l'éducation physique et des sports,
MARCEAU CRESPIN.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

Liste d'admissibilité au concours unique des services en 1972.

Sont déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites les candidats dont les noms suivent classés par centre d'examen et par ordre alphabétique :

I. — Centre de Bourges (1^{re} R.M.).

Albert (Yves-Jacques), adjudant, matériel, 1^{re} R.M.
Balsamo (Michel-Victor), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Bambina (Walter), sergent-chef, transmissions, 1^{re} R.M.
Barthelemy (Emmanuel), sergent-chef, santé, 1^{re} R.M.
Basset (Gérard-Albert), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Bertotti (Michel-Vincent), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Bouvier (Serge-Alphonse-Guillaume), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Braud (Jean-Claude), sergent-chef, transmissions, 1^{re} R.M.
Briatte (Christian-Germain-Noël), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Chartoire (Guy-Antoine-Jean), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Chauvignat (Jean-Claude-André), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Chopin (Jackie-André-Marcel), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Cléménçon (Roger-Léonce-Emile), sergent-chef, santé, 1^{re} R.M.
Déchaume (François-Alain), sergent-chef, transmissions, 1^{re} R.M.
Dés (Claude-Jean-Albert), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Dethière (Gilles), sergent-chef, santé, 1^{re} R.M.
Fillion (Erick-Serge-Patrick), sergent-chef, transmissions, 1^{re} R.M.
Grimal (Bernard-Gérard-Yvon), sergent-chef, transmissions, 1^{re} R.M.
Kislaire (Jean-Claude-Pierre-Lucien), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Lafois (Pierre-Jean), adjudant, transmissions, 1^{re} R.M.
Laurent (Jacques-Jean-Michel), sous-lieutenant (O. R. S. A.), santé, 1^{re} R.M.
Limouzy (Daniel-François), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Marcelot (Bruno-Lucien-Albert), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Maurer (Jean-Luc), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Montempes (Gérard-Cyr), sergent-chef, transmissions, 1^{re} R.M.
Montel (Gérard-Michel), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Ravon (Robert-Gabriel-J.-Marcel), sergent-chef, santé, 1^{re} R.M.
Rondeau (Yves-Jean-Marie), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Rousseau (Georges-Louis), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.
Schwartz (Jean-Pierre), maréchal des logis chef, matériel, 1^{re} R.M.